

Rapport de la Présidente du jury
Examen professionnel d'Animateur principal de 1^{ère} classe
Avancement de grade
Session 2022

I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

L'examen professionnel d'animateur principal de 1^{ère} classe – avancement de grade, a été organisé au titre de l'année 2022 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie.

a) Calendrier :

Cet examen s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	Le 21 février 2022
Période d'inscription	Du 15 mars au 20 avril 2022
Limite dépôt des candidatures	Le 28 avril 2022
Epreuve écrite	Le 15 septembre 2022
Réunion du jury autorisant les candidats à passer l'épreuve orale	Le 08 novembre 2022
Épreuve orale	Les 05, 06, 07 décembre 2022
Jury d'admission	Le 07 décembre 2022

b) Admission à concourir :

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon du grade d'animateur territorial principal de 2^{ème} classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

c) Jury

Le jury comprenait 6 membres répartis à parts égales entre le collège des élus, des fonctionnaires territoriaux et des personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de cet examen professionnel ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches. Ces éléments leur ont permis de concevoir les éléments d'appréciation du niveau de chaque candidat.

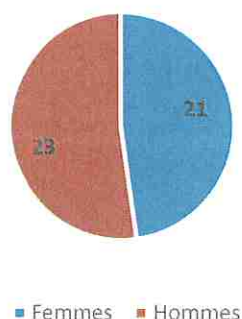
Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un examen professionnel relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

II- PRINCIPAUX CHIFFRES

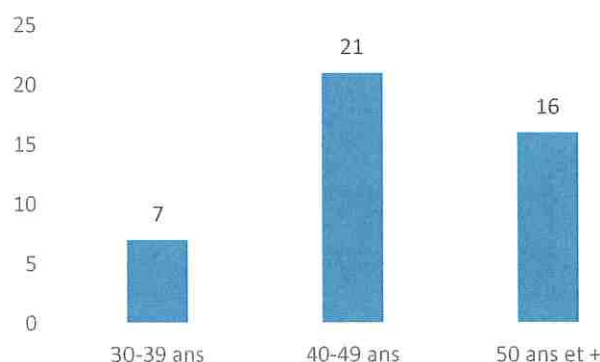
Nombre d'admis à concourir	Présents 1 ^{ère} épreuve En nombre, en %	Autorisés à passer l'épreuve d'admission	Présents admission En nombre, en %	Admis (seuil/20)
44	40 90.91 %	35	35 100 %	19 (10/20)

Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de candidats admis à concourir :

Répartition par sexe



Répartition par tranches d'âges



Répartition géographique :

Départements	09	11	13	30	31	34	48	65	66	82
Nombre de candidats	1	8	1	3	15	7	1	2	4	2

II – EPREUVE ECRITE

A – L'EPREUVE

L'épreuve écrite s'est déroulée le 15 septembre 2022 au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales assorti de propositions opérationnelles. (durée : trois heures; coefficient 1).

CANDIDATS	NOMBRE
INSCRITS	44
PRESENTS	40

Il ressort de la correction des copies :

Rédaction d'un rapport :

- Avis général sur l'ensemble des copies :
Niveau bas pour un examen de catégorie B+, alors que le sujet est d'actualité. Méthodologie de la note avec propositions à réviser.
- Avis sur la forme des copies :
Moyen
- Avis sur le contenu des copies :
Partie propositions à réviser. Peu de candidats répondent aux attentes. Vocabulaire professionnel peu acquis.
- Attentes des correcteurs pour la prochaine session :
Réviser la méthodologie. Fonction de cadre intermédiaire attendue.

Note la plus haute : 16/20

Note la plus basse : 4/20

Moyenne : 9.16/20

5 candidats sur 40 ont une note inférieure à 05/20.

B – JURY AUTORISANT LES CANDIDATS A PASSER L'ÉPREUVE ORALE

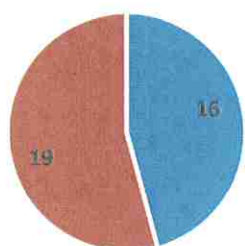
Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite entraîne l'élimination du candidat.

Le Président du jury rappelle que seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5/20 à l'épreuve écrite seront autorisés à passer l'épreuve orale.

CANDIDATS	NOMBRE
PRESENTS	40
AUTORISES A PASSER L'ÉPREUVE ORALE	35

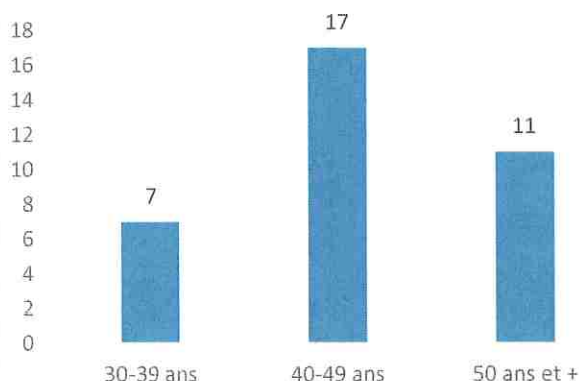
Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de candidats autorisés à passer l'épreuve orale :

Répartition par sexe



■ Femmes ■ Hommes

Répartition par tranches d'âges



Répartition géographique :

Départements	11	30	31	34	48	65	66	82
Nombre de candidats	7	2	11	6	1	2	4	2

III - EPREUVE D'ADMISSION

A – L'EPREUVE

35 candidats ont été convoqués à l'épreuve d'admission, celle-ci s'est déroulée les 05, 06 et 07 décembre 2022 au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Compte tenu du faible nombre de candidats à interroger, le jury n'a pas été scindé en sous-jurys.

CANDIDATS	NOMBRE
AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE D'ENTRETIEN	35
PRESENTS	35

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier ses connaissances professionnelles, ses capacités d'analyse et de réflexion ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement.

(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Il est attribué à cette épreuve une note de 0 à 20.

Cette note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Récapitulatif des notes :

EPREUVE	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes supérieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
Entretien	10.39	6	18	21	0

Compte rendu des membres du jury sur l'épreuve d'entretien :

Peu de très bons candidats. Manque de préparation en particulier concernant l'environnement territorial.

- Avis sur les exposés des candidats

La majorité est préparé mais le temps est souvent mal géré.

- Avis sur le niveau des connaissances professionnelles

A approfondir.

- Avis sur les connaissances institutionnelles

A acquérir pour beaucoup.

B –SEUIL D'ADMISSION

La Présidente du jury rappelle que les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission sont éliminés.

Aucun des 35 candidats présents n'a obtenu une note inférieure à 5/20.

Au vu des résultats, le jury détermine le seuil d'admission comme suit :

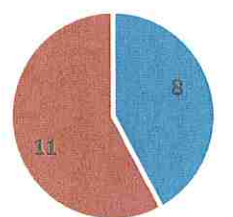
EXAMEN PROFESSIONNEL	
Nombre de points	Moyenne
30	10

Le nombre total de candidats déclarés définitivement admis est donc de :

EXAMEN PROFESSIONNEL
19

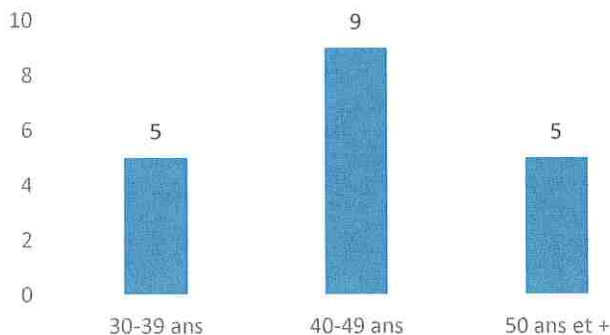
Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de candidats admis :

Répartition par sexe



■ Femmes ■ Hommes

Répartition par tranches d'âges



Répartition géographique :

Départements	11	31	34	65	66	82
Nombre de candidats	6	5	4	2	1	1

V – CONCLUSION

Les membres du jury félicitent les lauréats de l'examen et encouragent les candidats n'ayant pas été admis à poursuivre leurs efforts.

Ils doivent mieux se préparer aux épreuves et mieux prendre en compte le niveau d'exigence lié au grade d'« animateur principal de 1^{ère} classe ».

La présidente du jury remercie vivement les correcteurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité.

Madame Gwendoline CHAUDOIR

**Présidente du jury
Maire de Portiragnes**